



ARCACHON KITESURF LONGUE DISTANCE 2009 est une étape du Championnat de France de KITESURF Longue Distance organisée par l'association APCKite. Cette épreuve se déroulera sur le littoral Arcachonnais du 23 au 26 avril 2009.

1- Règlements appliqués :

Le règlement de la Fédération Française de Vol Libre 2008.

Le règlement de l'épreuve et les instructions de courses définitives seront mises à disposition des coureurs à partir du jeudi 23 avril 2009.

La licence FFVL avec visa médical est obligatoire, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

2- Programme des courses :

Le jeudi 23 avril, les courses commenceront à 12 h

Le vendredi 24 avril et le samedi 25 avril, les courses débiteront à 9 h.

Le dimanche 26 avril les courses débiteront à 9h. Le dernier départ ne pourra être donné après 15h.

3- Limite de vent et tracés de courses :

A la discrétion du comité de course.

Pour être validée dans le cadre du championnat de France de kitesurf Longue Distance, une manche devra respecter les conditions définies dans le règlement de course officiel de la FFVL (limite de vent et allures imposés sur le parcours).

4- Identification des concurrents :

Les compétiteurs s'engagent à porter le lycra officiel durant les manches ainsi que dans le cadre de la reconnaissance du plan d'eau.

5- Description de la course :

Parcours longue distance.

Les zones de départ seront choisies en fonction du vent sur le chenal du Teychan dans le bassin d'Arcachon.

6- Nombres de concurrents :

Le nombre de concurrents inscrits ne pourra dépasser 70.

7- Sécurité :

Port du casque et gilet de sauvetage obligatoires.

Un émargement sera mis en place au départ et au retour de la course. **Le non-émargement au départ entraîne la disqualification à la 1^{er} manche, le non-émargement à l'arrivée entraîne la disqualification à la dernière manche, et le non-émargement au départ et à l'arrivée entraîne la disqualification de toutes les manches.**

8- A terre :

Le PC terre sera situé sur la plage Peireire.

Le PC sécurité sera sur la plage Peireire.

Un chapiteau sera installé sur le parking, podium animation, restauration et bar.

Pour l'hébergement, vous trouverez une liste complète sur notre site ou sur le site de l'Office du Tourisme.

9- Proclamation des résultats :

Les résultats seront proclamés chaque jour sur le podium.

Le résultat final sera donné le dimanche 26 avril à 16h30 au même endroit, avec remise des prix et tirage au sort pour tous les participants.

10- Droit à l'image :

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent inscrit a « ARCACHON KITESURF LONGUE DISTANCE 2009 » implique que son image et son nom, l'image de son kitesurf, celles de ses éventuels sponsors et partenaires ainsi que celle de ses équipes techniques et des membres de sa famille présentes à Arcachon (lieux publics, salle de presse, plages, bateaux accompagnateurs), puissent être utilisées, par l'organisation de ARCACHON KITESURF LONGUE DISTANCE et par les prestataires missionnés pour la communication de l'épreuve, pour communiquer et / ou valoriser l'épreuve, et ce sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

11- Décharge de responsabilité et assurance :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent aux épreuves entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre des épreuves, aussi bien avant, pendant, qu'après les épreuves.

ASSURANCE

Chaque coureur inscrit doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve, relative à eux-mêmes, ainsi qu'à leurs matériels et en justifier auprès de l'organisateur. Les autres garanties possibles seront laissées à l'appréciation des concurrents. L'organisateur ne se substituera en aucun cas à un éventuel manquement de l'un ou de plusieurs concurrents aux obligations énoncées ci-dessus.

12- Inscriptions :

Tout rider inscrit **avant le 15 mars 2009** versera **65 Euros**.

Tout rider s'inscrivant **à partir du 16 mars** versera **85 Euros**.

Règlement par chèque à l'ordre de **APCkite**

Aucun remboursement ne sera réalisé à compter du 6 avril 2009.

Le montant de l'inscription ne sera pas remboursé aux coureurs absents.

Un chèque de caution à l'ordre de la **FFVL** de **50 Euros** est par ailleurs demandé pour le prêt du lycra.

Cette caution sera rendue au compétiteur après restitution du lycra le dimanche 26 avril à l'issue de la cérémonie de remise des prix.

Confirmation des inscriptions le jeudi 23 avril de 9 h à 11h sous le chapiteau des coureurs sur la plage Pereire à Arcachon.

13- Contacts :

ORGANISATION

Benoît SEIGUE (06 19 44 18 12)

Président APCkite

benoit.seigue@free.fr

INSCRIPTIONS

Didier CAUBIT (06 32 99 00 68)

5 rue Jean Bart

33260 La Teste